

**Motion votée au CA du Palais de la découverte  
le 8 octobre 2008**

Le conseil d'administration, conformément à la lettre interministérielle du 29 mai 2008 et à sa propre motion du 10 juin 2008,

- demande que les personnels des deux établissements soient informés de façon précise et complète, par un document rédigé après chaque comité de pilotage, de l'état d'avancement du projet de regroupement du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie.

- mandate le directeur du Palais de la découverte pour obtenir la mise en œuvre de cette information.